

A6 - Agir pour la protection de la jeunesse

A6 O1 – L'internat de réussite éducative

Le projet d'internat de réussite éducative a été élaboré dans le Doubs en 2007, dans le cadre d'un partenariat étroit entre l'Education nationale et le Conseil général. Il concerne les collèges d'Ornans, Valdahon (fermé pendant les travaux de restructuration), Morteau et Maîche. Ces internats peuvent accueillir 110 jeunes âgés de 11 à 16 ans.

Au-delà de la contribution financière de la collectivité départementale, ce projet procède d'un partenariat technique de qualité dans le suivi et l'accompagnement de jeunes adolescents en difficulté d'ordre familial, social ou éducatif, originaires de tout le territoire départemental.

Un travail de réflexion sur les modalités de prise en charge, d'accompagnement et d'encadrement de ces adolescents a été conduit afin de :

- renforcer l'encadrement éducatif notamment par le recrutement d'un moniteur-éducateur sur chacun des quatre sites,
- préparer l'accueil des adolescents au sein de l'internat, de suivre leur parcours pendant leur prise en charge et d'accompagner leur orientation au moment de leur sortie,
- coordonner le fonctionnement des quatre internats, notamment par l'organisation d'activités culturelles et sportives communes à destination de l'ensemble des adolescents ainsi que par la création d'un site Internet.

Le projet est aujourd'hui remis en cause unilatéralement par l'Etat, plus précisément par l'Agence Nationale pour la Cohésion et l'Egalité des chances (ACSE). L'inspecteur d'Académie a sollicité une labellisation « d'internat d'excellence » auprès de l'ACSE. Aussi, en fonction de la position de l'Agence, des conséquences induites par ce nouveau label et des financements consentis, la collectivité devra décider de la poursuite de sa participation à ce dispositif.

A6.O2 - Actions de prévention et de promotion de la santé

Le Conseil général renforcera son rôle d'accompagnement et d'information auprès des jeunes pour ce qui relève de la prévention et de la promotion de la santé en favorisant le développement d'un réseau d'acteurs (de type maisons des adolescents...) et en se recentrant sur des priorités d'actions.

Le Conseil général agira également pour aider les partenaires à être en capacité d'intervenir : actions d'animation, de formation, la création d'un site Internet pour les jeunes...

- **Permettre aux jeunes les plus démunis d'accéder aux soins et à la prévention via notamment des bilans de santé gratuits**

Le Conseil général accompagne les plus démunis dans la prise en charge de leur santé en proposant des bilans de santé pour les jeunes bénéficiaires du RSA et du FDAJ.

Ces bilans de santé continueront à être proposés aux jeunes en insertion, en lien avec l'antenne du centre de bilan de santé à Besançon.

- **Favoriser la lutte contre les consommations à risques en étant le relais des campagnes d'information, des actions d'aide à l'arrêt du tabac, d'aide envers les alcooliques... et en responsabilisant les jeunes**

Des actions de prévention ont été entreprises par le biais des structures en direction de l'ensemble des publics de l'ancien Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et du FDAJ.

Le Conseil général continuera de soutenir les associations œuvrant dans la lutte contre les consommations à risque, en leur demandant d'accentuer leurs préconisations en direction des jeunes.

- **Mieux informer et responsabiliser les jeunes sur leur vie sexuelle et lutter contre les Infections Sexuellement Transmissibles (IST)**

Doubs 2010 a permis de développer les centres d'éducation et de planification familiale du Conseil général sur l'ensemble du territoire départemental avec deux centres - à Besançon et Montbéliard - et trois permanences - à Pontarlier, Baume-les-Dames et Morteau - auxquels s'ajoute le Centre d'Information sur la Contraception et la Sexualité (CICS) à Besançon, structure associative financée en partie par le Conseil général.

Il convient désormais de renforcer leur action en pérennisant et développant les moyens d'action, en développant des actions de communication afin d'accroître la notoriété et la fréquentation des centres de planification et d'éducation familiale et en prolongeant les actions collectives de prévention notamment dans les collèges.

- **Lutter contre l'obésité**

Le Conseil général du Doubs a décidé de placer le Programme National Nutrition - Santé parmi les priorités de la politique sportive et éducative départementale. Ainsi l'action « Cantines pour tous » a déjà pu être mise en place, en étroite collaboration avec le Réseau pour la Prise en charge et la Prévention de l'Obésité Pédiatrique en Franche-Comté (REPPPOP FC).

Le REPPPOP FC organise et gère par ailleurs la mise en place d'ateliers tremplins « Pass'Sport Forme » favorisant la prise en charge et la prévention de l'obésité par l'activité physique. L'objectif de ces ateliers est de préparer physiquement et psychologiquement le jeune en surpoids dans le but de faciliter son intégration ou retour au sein d'un club sportif.

Afin d'encourager et de développer la prise en charge et la prévention de l'obésité chez les enfants et adolescents collégiens à travers les ateliers tremplins « Pass'Sport Forme » dans le département du Doubs, le Conseil général a décidé de soutenir le REPPPOP FC à travers une convention spécifique qui a pour objet de valoriser l'action du Réseau en la matière.

Dans le cadre de Doubs 2017, le Conseil général s'attachera à développer ces actions de lutte contre l'obésité en lien avec le REPPPOP FC.

- **Lutter contre le mal-être des jeunes**

Santé, sexualité, famille, scolarité, insertion, l'adolescence est le temps des transitions et de la confrontation au monde. Pour qu'elle ne se joue pas sur le registre de la rupture, de la transgression et de la mise en danger, elle doit être accompagnée. Il est indispensable de proposer des lieux d'accueil aux adolescents et à leurs parents afin de leur permettre de trouver les relais et les accompagnements nécessaires pour traverser ce temps de crise et prévenir les risques qui y sont liés.

Doubs 2010 a permis de développer autour de l'Antenne Enfance Ado un réseau de partenaires soutenus par la collectivité, constitué notamment par la Maison des Adolescents, le Res'ado, la Maison verte, les points accueil écoute jeune, etc.

Ce réseau doit cependant être encore renforcé et être étendu sur l'ensemble du territoire départemental. Ceci se traduira notamment par le soutien de la collectivité à la création d'une Maison des Adolescents dans l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard.

A6.O3 - Une prévention spécialisée redéfinie et renforcée vers les jeunes de moins de 20 ans

Selon les articles L. 121-2 et L. 221-1-2 du code de l'action sociale et des familles, la prévention spécialisée concerne les zones sensibles et les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale ; y sont mises en œuvre des actions individuelles et collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale, dans le respect de l'anonymat des usagers et de leur libre adhésion.

Dans le cadre de la compétence qui lui est dévolue par la loi, le Conseil général a défini une politique en matière de prévention spécialisée et a décidé d'en confier l'exercice, par voie de convention, à l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA).

L'ambition du Conseil général pour Doubs 2017 est d'assurer la maîtrise du dispositif au niveau départemental en partenariat avec les autres collectivités territoriales et recentrer l'action de prévention spécialisée sur un public plus jeune, en privilégiant les liens avec les collèges, tout en recherchant des moyens nouveaux pour accompagner les jeunes adultes qui fréquentent encore aujourd'hui les équipes de prévention spécialisée.

Cette volonté se traduit par les objectifs suivants :

- être porteur de journées de formation (journées thématiques sur des problématiques enfance et adolescence), en association avec des professionnels de la santé, de l'éducation nationale, du champ associatif,
- recentrer notre politique sur les jeunes (pré ados, ados et jeunes jusqu'à 21 ans) et arrêter les accompagnements des plus de 25 ans qui n'ont plus leur place dans un dispositif de protection de l'enfance,
- se réinterroger régulièrement sur la répartition territoriale des actions de prévention spécialisée, notamment sur les besoins en milieu rural,
- construire un réseau d'acteurs (collèges, outil des CTJ, le FDAJ et les structures bénéficiant de postes FONJEP),
- s'inscrire dans la « recherche action » pour les actions « hors la ville » qui débiteront prochainement au niveau national sur les nouveaux modes d'intervention en matière de prévention spécialisée (éventuellement être candidat à l'expérimentation sur l'ensemble du territoire départemental).

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

- Participer, par des campagnes d'information, à la lutte contre les toxicomanies et contre l'alcoolisme
- Développer une information pratique et responsabilisant les jeunes en créant un site pour la jeunesse à partir du site doubs.fr et en complément à ce qui se fait déjà sur le département
- Développer des actions avec le REPPPOP FC

- Développer l'activité des centres de planification et d'éducation familiale et soutenir la conduite d'action de prévention dans les collèges
- Contribuer à la création de la Maison des Adolescents de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard
- Prioriser l'intervention auprès d'un public de moins de 20 ans (prévention spécialisée)

Objectif à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Renforcer les démarches permettant de trouver des relais à la prévention spécialisée pour les plus de 20 ans et intervenir exclusivement pour des jeunes de moins de 20 ans (prévention spécialisée)

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - Activité des centres de planification et d'éducation familiale
 - Nombre d'adolescents concernés par les actions de prévention sur la sexualité dans les collèges
 - Création de la Maison des Adolescents de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard
 - Nombre de relais passés au titre de la prévention spécialisée/nombre de jeunes en charge
- Exemple d'indicateurs de résultat
 - Prévention spécialisée : uniquement des jeunes de moins de 20 ans